

gneuriale en province, et quatre pierres de plus ou de moins devenaient une capitale affaire. Si Honoré d'Urfé eût été présent quand sa femme faisait ce petit coup d'Etat, il l'aurait plus prudemment conseillée que les officiers et serviteurs à tête étroite dont elle suivait les avis. Mais d'Urfé était alors « en cour près de Sa Majesté », circonstance honorable que Diane n'oubliera pas d'ailleurs de noter, même au milieu des plus vives alarmes.

La nouvelle de cette folie arriva à M. de Saint-Geran ; il n'en fallait pas tant pour pousser à bout un homme dont la cervelle n'était guère plussage. Le bruit courut même que Madame de Châteaumorand « s'estoit jactée qu'elle tascheroit par tous moyens qu'aucune cérémonie ne fut faicte » : entendez à la quarantaine de Jacqueline de Chaugy, fixée au 11 novembre 1613. Ce bruit était invraisemblable, et sans doute le comte de Saint-Geran n'y croyait pas, bien qu'il le tint « d'ung homme de qualité qui l'a ouy dire à ung des amis de ladicte dame de Chasteaumorand ». Cependant il parut prendre au sérieux cette menace ridicule. Quand ensuite on lui reprocha le déploiement de forces dont il avait entouré cette cérémonie pieuse, il répondit que, « pour empescher l'effect desdictes jactances », il avait bien été obligé de garder militairement le catafalque de sa pauvre grand'mère ! Quoi qu'il en soit, on va voir comment M. de Saint-Geran et M. de Chitain firent la quarantaine de Jacqueline de Chaugy, avec mille pistolets et arquebuses en manière de cierges.

Le samedi 9 novembre, Jacques de Jas, gentillhomme au service d'Honoré d'Urfé, se présentait à Montbrison chez Guillaume de la Chaize d'Aix (1), prévôt de la maréchaussée

---

(1) Beau-frère du P. Cotton, confesseur d'Henri IV et de Louis XIII, et grand-père du P. de la Chaize, confesseur de Louis XIV.